



# " Rien à déclarer ?

...Si, votre identité !..."

professionnels de santé  
semaine de la sécurité des patients .....

Pour éviter les erreurs de transfusion, de médicaments, de chirurgie, d'examen, d'analyse, ...  
je demande et je vérifie l'identité des patients dont j'ai la charge.

L'identité de naissance est la seule qui soit sans risque !  
Elle ne change JAMAIS tout au long de la vie.

Ma participation est essentielle pour des soins plus sûrs - [www.sante.gouv.fr/ssp](http://www.sante.gouv.fr/ssp)





● Au bureau des entrées / à l'accueil des urgences / à l'accueil des consultations / à la maternité / au laboratoire

● J'enregistre les patients avec un document officiel d'identité

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour

● Ce document officiel me donne l'identité complète

- Nom de famille = nom de naissance
- Prénoms (de naissance, dans l'ordre de l'état civil)
- Date de naissance
- Sexe
- Nom d'usage s'il est mentionné

● Dans l'unité de soins, aux consultations, au bloc opératoire, au laboratoire, en radiologie ... Pour chaque acte de soins à risque : transfusion, administration de médicaments, actes invasifs, radiothérapie ...

● Je vérifie l'identité du patient dont j'ai la charge

- En lui faisant décliner son identité de naissance et d'usage
- En vérifiant son bracelet d'identification, s'il ne peut pas la décliner lui-même

● A toutes les étapes du parcours de soins, et à chaque séjour

● Je respecte la procédure d'identification des patients

Cette procédure est institutionnelle, validée, diffusée, connue et appliquée  
Elle garantit la sécurité du patient

